

TABLEAUX RECAPITULATIFS

CERTIFICAT MEDICAL

MINEURS pratiquants loisir au niveau Fédéral au maximum	▪ QUESTIONNAIRE DE SANTE et remise de l'attestation au club s'ils ont répondu NON à toutes les questions ▪ Présentation d'un certificat médical s'ils ont répondu OUI à au moins une question
MAJEURS qui n'étaient pas licenciés la saison dernière pratiquants loisir au niveau Fédéral au maximum	Certificat médical
Pour les licenciés bénéficiant d'une prescription d'activité physique	Le programme ordo+ nécessite une prescription annuelle d'activité physique. Pas de certificat médical exigé.
MAJEURS qui étaient licenciés la saison dernière pratiquants loisir au niveau Fédéral au maximum	Le certificat médical est à renouveler tous les trois ans pour les licenciés ayant conservé une licence à la Fédération sans année d'interruption Le questionnaire de santé n'est plus exigé pour les licenciés majeurs
MINEURS ET MAJEURS évoluant en Performance, Elite, Club formateur (dépassant le volume horaire d'entraînement recommandé), Pôle ou étant inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau	Certificat médical annuel

CERTIFICAT DE REPRISE

MINEURS ET MAJEURS 1) évoluant en Performance, Elite, Club formateur (dépassant le volume horaire d'entraînement recommandé), Pôle ou étant inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau 2) en cas de blessure grave avec arrêt de pratique pour laquelle des séquelles sont envisagées	Certificat de reprise, validé par le médecin régional ou, à défaut, le médecin fédéral
--	--